

École de Criminologie  
CRI-1100-A – 3 crédits

## Psychocriminologie

Hiver 2019, lundi 13h à 16h  
Cours magistraux (Local : Campus Montréal ; G-1015 Roger-Gaudry)

Chargés de cours :  
**Sébastien BROUILLETTE-ALARIE, Ph.D.**  
**Sarah PAQUETTE, Ph.D.**

Bureau : C-4068 (pavillon Lionel-Groulx)  
Disponibilités : Sur rendez-vous

[sebastien.brouillette-alarie@umontreal.ca](mailto:sebastien.brouillette-alarie@umontreal.ca)  
[sarah.paquette@umontreal.ca](mailto:sarah.paquette@umontreal.ca)

### Descripteur du cours

---

Les principales contributions de la psychologie à la compréhension du comportement ou d'un style de vie délinquant. Le fonctionnement du moi délinquant, l'agression, le développement personnel et l'orientation criminelle.

### Objectifs du cours

---

#### Objectifs généraux

Présenter les principales théories psychologiques en lien avec le développement et le maintien des comportements délinquants.

#### Objectifs spécifiques

- Expliquer le comportement délinquant selon différentes approches psychologiques ;
- Distinguer des profils de délinquants ;
- Faire des liens entre les différentes théories psychologiques de la délinquance ;
- Identifier les forces et les faiblesses des différentes théories psychologiques.

### Approches pédagogiques

---

La matière sera présentée au moyen de cours magistraux. L'étudiant(e) devra s'y présenter après avoir fait les lectures assignées pour chaque cours. Les cours seront ponctués d'échanges, de discussions et d'exercices sur la matière vue en classe. Des présentations PowerPoint et par vidéo seront utilisées.

## Modalités d'évaluation des apprentissages

- Deux examens non récapitulatifs valant chacun 50% de la note finale. Le premier examen portera sur la matière vue dans les cours 1 à 6, incluant les lectures obligatoires. Le second examen portera sur les cours 8 à 13, incluant les lectures obligatoires. Les examens seront une combinaison de questions à choix de réponses et à court/moyen développement. Durée des examens : 2h40. Aucune documentation n'est permise.

### Outils d'évaluation

| Outil d'évaluation | Pondération | Échéance        |
|--------------------|-------------|-----------------|
| Examen 1           | 50%         | 18 février 2019 |
| Examen 2           | 50%         | 29 avril 2019   |

### Barème de notation

Échelle de conversion de la Faculté de l'éducation permanente :

| Points (note en %) | Lettre | Points                | Qualificatif   |
|--------------------|--------|-----------------------|----------------|
| 89,5-100           | A+     | 4,3                   | excellent      |
| 84,5-89,4          | A      | 4,0                   |                |
| 79,5-84,4          | A-     | 3,7                   |                |
| 76,5-79,4          | B+     | 3,3                   | très bon       |
| 72,5-76,4          | B      | 3,0                   |                |
| 69,5-72,4          | B-     | 2,7                   |                |
| 64,5-69,4          | C+     | 2,3                   | bon            |
| 59,5-64,4          | C      | 2,0*                  |                |
| 56,5-59,4          | C-     | 1,7                   |                |
| 53,5-56,4          | D+     | 1,3                   | passable       |
| 49,5-53,4          | D      | 1,0**                 |                |
| 34,5-49,4          | E      | 0,5                   | faible – échec |
| 0-34,4             | F      | 0,0                   | nul – échec    |
|                    | (S)    | sans valeur numérique | succès         |
|                    | (E)    | sans valeur numérique | échec          |

\* note de passage dans un programme  
\*\* note de passage dans un cours

## Éléments de contenu

| Dates                             | Éléments de contenu  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Cours 1</b><br>7 janvier 2019  | <b>Introduction</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du plan de cours</li> <li>▪ Introduction sur les théories               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Concepts de base</li> <li>○ Histoire des théories psychocriminologiques</li> <li>○ Critères d'évaluation d'une théorie</li> </ul> </li> </ul>   |
| <b>Cours 2</b><br>14 janvier 2019 | <b>Théories psychodynamiques (1 / 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Freud (inconscient/préconscient/conscient, ça / moi / surmoi)</li> <li>▪ Stades du développement</li> <li>▪ Mécanismes de défense</li> </ul> <b>Lecture à faire pour le prochain cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ward, Hudson, &amp; Marshall (1996)</li> </ul>   |
| <b>Cours 3</b><br>21 janvier 2019 | <b>Théories psychodynamiques (2 / 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Théories psychanalytiques contemporaines (Aichhorn, Winnicott, etc.)</li> </ul> <b>Théories de l'attachement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Empreinte (Lorenz)</li> <li>▪ Attachement (Bowlby)</li> <li>▪ Styles d'attachement à l'enfance (Ainsworth)</li> <li>▪ Styles d'attachement adultes (Bartholomew)</li> </ul>                              |
| <b>Cours 4</b><br>28 janvier 2019 | <b>Théories cognitivo-comportementales (1 / 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Théorie comportementale</li> <li>▪ Concepts de base</li> <li>▪ Théorie du renforcement différentiel (Jeffery)</li> <li>▪ Théorie cognitivo-comportementale</li> <li>▪ Théorie de l'apprentissage social               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bandura</li> <li>○ Feldman</li> </ul> </li> </ul>   |
| <b>Cours 5</b><br>4 février 2019  | <b>Théories cognitivo-comportementales (2 / 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Akers : théorie de l'apprentissage social</li> <li>▪ Kohlberg : théorie du développement de la moralité</li> <li>▪ Selman : développement de l'intelligence et des relations interpersonnelles</li> <li>▪ Psychologie cognitive</li> </ul> <b>Lecture à faire pour le prochain cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Guay (2006)</li> </ul> |
| <b>Cours 6</b><br>11 février 2019 | <b>Psychologie du comportement criminel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le modèle théorique d'Andrews et Bonta</li> <li>▪ L'évaluation du risque de récidive criminelle</li> <li>▪ Les principes RBR du traitement correctionnel efficace</li> </ul>  |
| <b>Cours 7</b><br>18 février 2019 | <b>Examen intra (50%)</b>  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Cours 8</b><br>25 février 2019             | <b>Psychologie évolutionniste</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sélection naturelle</li> <li>▪ Gène égoïste et théories dérivées</li> <li>▪ Sélection sexuelle et stratégies de reproduction</li> <li>▪ Explication évolutionniste des comportements délinquants</li> </ul>  |
| 4 mars 2019                                   | <b>Période d'activités libres (pas de cours)</b>  |
| <b>Cours 9</b><br>11 mars 2019                | <b>Approche de la personnalité (1 / 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approche diagnostique de la personnalité selon le DSM</li> <li>▪ Troubles de la personnalité</li> </ul>   |
| <b>Cours 10</b><br>18 mars 2019               | <b>Approche de la personnalité (2 / 2)</b><br><br><b>Lecture à faire pour le prochain cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manuel de cotation de la PCL-R</li> </ul>  |
| <b>Cours 11</b><br>25 mars 2019               | <b>Psychopathie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Historique</li> <li>▪ Critères de la PCL-R</li> <li>▪ Structure factorielle de la psychopathie</li> <li>▪ Déclinaisons de la psychopathie (chez la femme, criminels à col blanc, etc.)</li> </ul><br><b>Lecture à faire pour le prochain cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ward, Polaschek, &amp; Beech (2006)</li> </ul>           |
| <b>Cours 12</b><br>1 <sup>er</sup> avril 2019 | <b>Introduction à la délinquance sexuelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévalence</li> <li>▪ Modèles explicatifs</li> <li>▪ Intérêts sexuels déviants</li> <li>▪ Typologies</li> <li>▪ Récidive</li> </ul>  |
| <b>Cours 13</b><br>8 avril 2019               | <b>Psychologie sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe de base de la psychologie sociale</li> <li>▪ Crick et Dodge : modèle du traitement de l'information socio-cognitive</li> <li>▪ Freedman et Fraser (1966) : pied dans la porte</li> <li>▪ Cialdini et al. (1975) : la porte-au-nez</li> <li>▪ L'âge d'or des théories de la psychologie sociale: Asch, Milgram et Zimbardo</li> </ul> |
| <b>Cours 14</b><br>15 avril 2019              | <b>Révision en classe</b>   |
| 22 avril 2019                                 | <b>Congé férié</b>  |
| <b>Cours 15</b><br>29 avril 2019              | <b>Examen final (50%)</b>   |

## Matériel requis et références bibliographiques

---

Les lectures seront disponibles en ligne sur StudiUM. Aucun ouvrage ne doit être acheté.

## Renseignements utiles

---

### Règlement des études de premier cycle

#### **Retard dans la remise des travaux (article 9.7b), plagiat et fraude (article 9.10)**

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la secrétaire du programme ([cri-secr@fep.umontreal.ca](mailto:cri-secr@fep.umontreal.ca)). Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Les pénalités de retard et la politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

#### **Articles relatifs au défaut de se soumettre à une évaluation et aux examens différés (articles 9.7, 9.9)**

##### **9.7 Défaut de se soumettre à une évaluation**

###### a) Évaluation sous forme d'examen

La note F\* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F (échec) ou le résultat (E) (échec, sans valeur numérique) est attribué à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

##### **9.8 Examen différé**

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimetriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimetriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimetriel ne peut être différé qu'une fois et ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre courant.

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant.

Si l'étudiant est absent à l'examen final différé et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, un abandon de cours est enregistré.

## **9.9 Justification d'une absence**

L'étudiant doit motiver, par écrit à la secrétaire du programme ([cri-secr@fep.umontreal.ca](mailto:cri-secr@fep.umontreal.ca)), toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

### **Politique d'intégration : soutien aux étudiants en situation de handicap**

Les facultés ont la responsabilité de mettre en place les mesures d'accommodement aux examens de leurs cours pour les étudiants inscrits au service de Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH).

Vous devez tout d'abord vous inscrire au service de [Soutien aux étudiants en situation de handicap \(SESH\)](#). Un conseiller évaluera vos besoins.

Dans les deux premières semaines de cours, il est fortement recommandé d'informer les chargés de cours et de leur remettre la lettre des mesures d'accommodement émise par le SESH.

**Pour demander des mesures d'accommodement aux examens**, vous devez remplir le formulaire en ligne sous l'onglet de la Faculté de l'éducation permanente sur le site suivant : <http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Attention, pour être mis en place, un accommodement doit être demandé avant la date limite :

- **21 jours** avant la date de l'examen lors des trimestres d'automne et d'hiver.
- **14 jours** avant la date de l'examen lors du trimestre d'été.

### **Captation visuelle ou sonore des cours**

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

### **Outil pédagogique**

Le *Guide de présentation d'un travail écrit* publié par la Faculté de l'éducation permanente vise à faciliter l'encadrement en regard du respect des normes de présentation et de l'utilisation des sources bibliographiques, contribuant ainsi au développement d'habiletés transférables.

<http://fep.umontreal.ca/documents/pdf/guidepresentation.pdf>

## **StudiUM**

Un site Internet du cours sera mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université, StudiUM. Les étudiants auront accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

## **Divers services aux étudiants**

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant de soutien à la réussite :

<http://www.cesar.umontreal.ca/apprentissage/index.htm>

Centre de communication écrite : [www.cce.umontreal.ca/](http://www.cce.umontreal.ca/)

Direction des bibliothèques : <http://www.bib.umontreal.ca>

Aide à la persévérance scolaire, <http://fep.umontreal.ca/etudier-a-la-fep/accompagnement-personnalise/>